Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le 08/09/2026
ID : 046-214600124-20260824-DEL2026082403-DE

COMMUNE D'
AYNAC
carrefour d'identité et de vie

DELIBERATION RELATIVE AU PROJET D'ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA GAUZINIE »

Le 24 aout 2026 à 8h30, les membres de la délégation spéciale de la commune d'Aynac se sont réunis dans les locaux de la mairie sur la convocation du président de la délégation, Jean Luc Guillemoto.

Etaient présents : Jean Luc Guillemoto, Guy Carles et Marvin Forge.

Objet : Aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « la Gauzinie ».

Le président informe la délégation spéciale que le couple HILLL Paul – MONZAT Nina-Lou souhaite acquérir une portion de chemin rural désaffectée appartenant au domaine privé de la commune situé au lieu-dit "la Gauzinie". Cette partie du chemin rural est riveraine des parcelles cadastrées B244, 245, 246, 247, 373 pour une surface de 228 m².
Il mentionne qu'il a été constaté que ce chemin, qui rejoint la voie communale, route de Lagarde, n'est plus utilisé par le public depuis plusieurs décennies et peut donc être considéré comme désaffecté.

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2026 instituant une délégation spéciale pour la commune d'Aynac,
Vu le procès-verbal d'installation de la délégation et d'élection du président et des vice-présidents de la délégation en date du 20 juillet 2026,

Après en avoir délibéré, la délégation spéciale décide, à l'unanimité (3 voix pour), d'autoriser le président à ouvrir une enquête publique et donne son accord de principe à la transaction proposée, sous réserve du résultat de l'enquête publique, les frais d'acte, d'arpentage et d'enquête publique restant à la charge des acquéreurs.

Fait et délibéré à Aynac, le 24 aout 2026,

Le président de la délégation spéciale,

Jean Luc Guillemoto